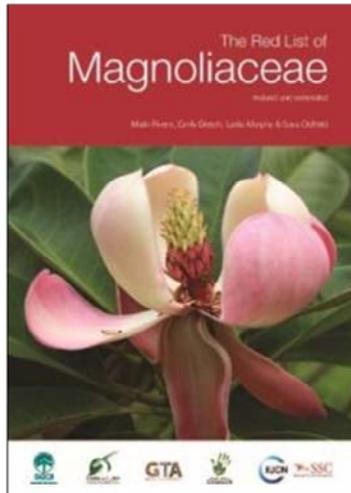


## Évaluations de la Liste rouge pour les arbres

### Module 4 : Les évaluations de l'état de conservation – et ensuite?



Ceci est le dernier des quatre modules de la série sur l'évaluation de la Liste rouge pour les arbres. Dans ce module, nous étudierons ce qu'il se passe une fois que vous avez terminé votre évaluation de l'état de conservation : comment ces informations peuvent-elles être utilisées ?



**ET ENSUITE ?**

La réalisation et la publication de votre évaluation de la Liste rouge est un accomplissement majeur ; toutefois, une catégorie de menace de la Liste rouge ne signifie pas automatiquement qu'une espèce sera conservée.

Il est très important d'utiliser de manière proactive les résultats des listes rouges pour mener efficacement des actions d'orientation, de planification et de sensibilisation quant à la nécessité d'actions de conservation sur le terrain.



Les usages potentiels des évaluations de la Liste rouge comprennent :

- L'établissement des priorités des actions de conservation
- Effectuer le suivi des actions de conservation
- Faciliter l'éducation et la sensibilisation du public aux problématiques liées à la conservation
- Soutenir et fournir des informations pour les politiques internationales de conservation
- Influencer l'affectation des financements

## Établissement des priorités des actions de conservation

Établissement des priorités des actions de conservation

- ✓ Conservation des espèces *in situ*
- ✓ Conservation des espèces *ex situ*
- ✓ Lacunes dans les connaissances



Tout d'abord, les évaluations de la Liste rouge sont directement utilisées dans l'Établissement des priorités des actions de conservation.

Les évaluations de la Liste rouge permettent d'identifier et d'établir les espèces d'arbres prioritaires qui nécessitent le plus des actions de conservation dans une région, un pays ou un paysage en particulier.

- À la fois en matière de conservation *in situ*, en identifiant les lacunes dans les réseaux d'aires protégées, et de collections *ex situ*.

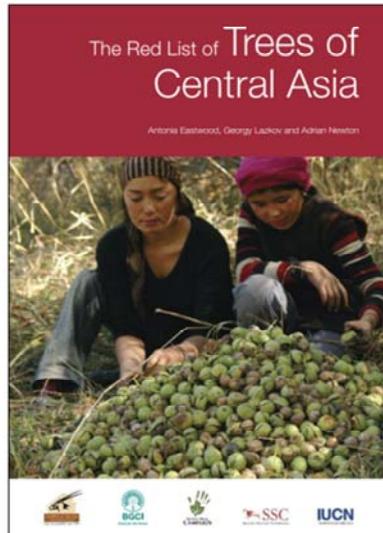
- Les évaluations de la Liste rouge servent également à identifier les lacunes dans les connaissances : quelles espèces sont peu connues (p. ex. les espèces qui présentent des Données insuffisantes) et dans quelles régions ? Pour les espèces peu connues, vous pourriez envisager d'effectuer des études ciblées sur le terrain.

## Établissement des priorités : actions pour les espèces *in situ*

Établissement  
des priorités des  
actions de  
conservation

Orienter la planification et l'établissement des priorités en matière de conservation :

- Identifier les plus fortes concentrations d'espèces menacées
- Identifier les lacunes dans les réseaux d'aires protégées
- Planification des actions de conservation - quelles sont les mesures primordiales en termes de protection



- Publié en 2009
- Traduit en russe
- Utilisé pour orienter les actions locales
- Action de soutien à la Campagne mondiale pour les arbres (GTC)
- Gardes forestiers formés pour effectuer le suivi, protéger et renforcer les populations

## Établissement des priorités : actions de conservation *ex situ*

Établissement des priorités des actions de conservation



- Les études *ex situ* identifient le nombre de collections *ex situ* d'une espèce dans le monde entier.
  - Les collections *ex situ* comprennent les jardins botaniques, les banques de semences.

Stratégie mondiale pour la conservation des plantes – Objectif 8 :

« Au moins 75 % des espèces végétales menacées sont conservées dans des collections *ex situ*, de préférence dans leur pays d'origine, et au moins 20 % de ces espèces sont disponibles pour être utilisées dans des programmes de régénération et de restauration. »

Le programme d'études *ex situ* du BGCI s'appuie sur le travail de l'établissement de listes rouges pour évaluer si les espèces sont représentées dans les collections *ex situ* à travers le monde. Ces informations permettent d'établir les priorités des actions de conservation.

Les études *ex situ* impliquent l'identification du nombre de collections *ex situ* existant à l'échelle mondiale pour une espèce spécifique.

Ces rapports *ex situ* nous permettent d'évaluer les avancées menant à l'objectif 8 de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes :

*Au moins 75 % des espèces végétales menacées sont conservées dans des collections ex situ, de préférence dans leur pays d'origine, et au moins 20 % de ces espèces sont disponibles pour être utilisées dans des programmes de régénération et de restauration.*

Ils identifient les espèces menacées qui ne sont représentées dans aucune collection ou qui figurent dans peu de collections.

Ces espèces constituent alors la base de l'établissement des priorités des actions de conservation. Chaque rapport propose également des recommandations en vue d'améliorer l'état de conservation de ces espèces.

## Établissement des priorités : Lacunes dans les connaissances

Établissement  
des priorités des  
actions de  
conservation

- L'établissement de listes rouges peut permettre d'identifier les lacunes dans les connaissances
  - Espèces présentant des Données insuffisantes
  - Régions présentant des Données insuffisantes
- Envisagez une étude ciblée sur le terrain

Note explicative 1 de la GTC : Comment réaliser l'étude d'une zone pour les espèces d'arbres menacées



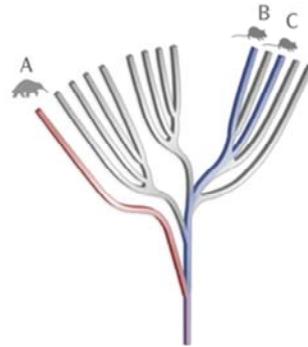
L'établissement de listes rouges nous permet d'identifier les lacunes dans les connaissances : quelles espèces sont peu connues (p. ex. les espèces qui présentent des Données insuffisantes) et dans quelles régions ? Pour les espèces peu connues, vous pourriez envisager d'effectuer des études ciblées sur le terrain (pour des orientations sur les démarches en ce sens, voir la [Note explicative 1 de la GTC](#)).

### Espèces Évolutivement distinctes et en danger au niveau mondial (EDGE - *Evolutionarily Distinct and Globally Endangered*)

Signale et conserve les espèces singulières qui sont en voie d'extinction

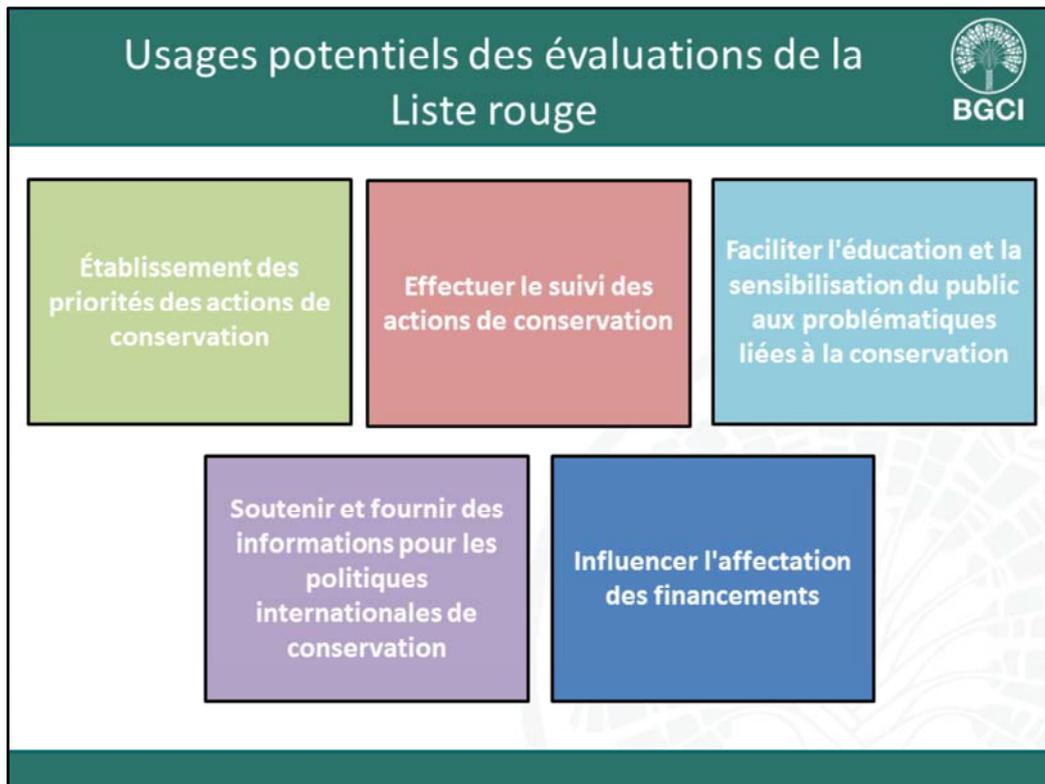
- **Évolutivement distinctes** – unique dans l'histoire de l'évolution
- **En danger au niveau mondial** – Catégorie de la Liste rouge de l'UICN

<http://www.edgeofexistence.org/>



L'établissement de listes rouges contribue également à la définition des priorités grâce au programme *The EDGE of Existence*. Le programme EDGE signale et conserve les espèces singulières qui sont en voie d'extinction.

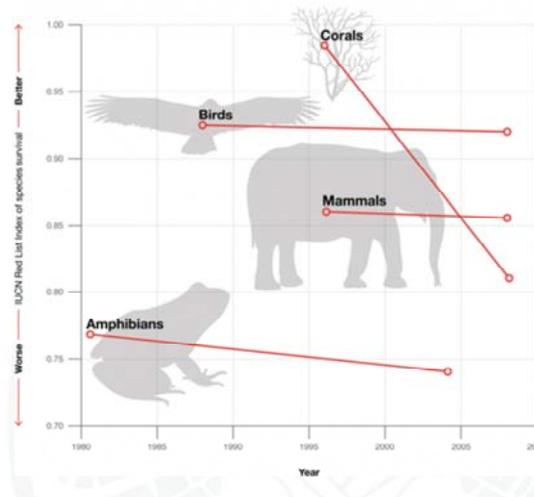
Il est spécifiquement axé sur les espèces menacées qui représentent de manière significative un pan unique de l'histoire de l'évolution. Une espèce est déterminée comme prioritaire si elle est à la fois en danger d'extinction et évolutivement distincte.



Passons à l'utilisation des évaluations de la Liste rouge pour effectuer le suivi des actions de conservation.

### Les évaluations de la Liste rouge :

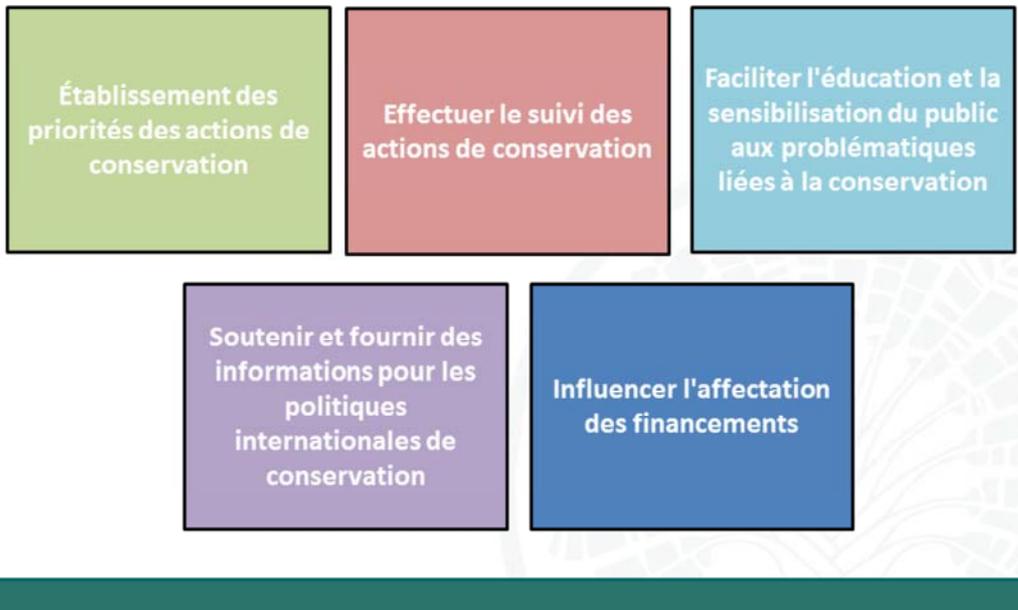
- Sont une base pour le suivi de l'état des arbres à l'état sauvage au fil du temps
- Apportent une contribution à l'Indice de la Liste rouge



### Les évaluations de la Liste rouge :

- Sont une base pour le suivi de l'état des arbres à l'état sauvage au fil du temps, en examinant la manière dont les classements des évaluations de la Liste rouge changent dans le temps.
- Elles apportent également une contribution à l'Indice de la Liste rouge - une mesure du taux de perte de diversité biologique, et les données déterminant si ce taux est en diminution ou en hausse.
- L'[Indice de la Liste rouge de l'UICN](#) est l'un des indicateurs utilisés par la Convention sur la diversité biologique pour suivre les avancées menant à l'objectif 12 d'Aichi : Éviter les extinctions.

## Usages potentiels des évaluations de la Liste rouge



Faciliter l'éducation et la sensibilisation du public

## Faciliter l'éducation et la sensibilisation du public

Faciliter l'éducation et la sensibilisation du public aux problématiques liées à la conservation



Les Listes rouges peuvent être utilisées pour signaler :



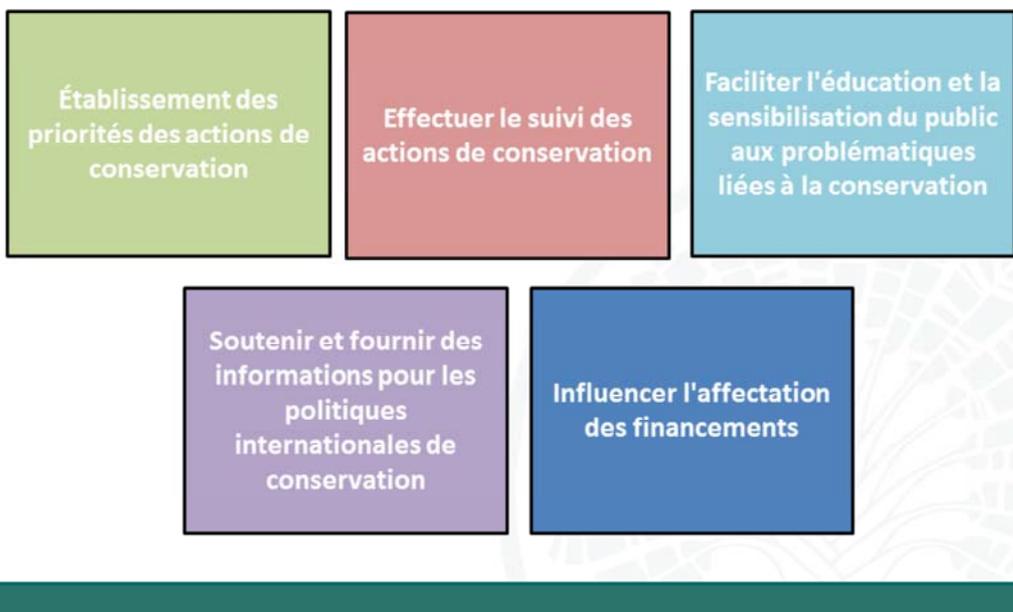
L'un des rôles majeurs de la Liste rouge est de faire office d'outil de communication, qui souligne l'importance de la biodiversité et des écosystèmes sains auprès d'un public très varié (notamment les étudiants, le gouvernement, et les entreprises).

L'une des forces de la Liste rouge est qu'elle n'est pas uniquement axée sur les espèces menacées. La Liste rouge peut être utilisée pour signaler :

[cliquer]

- Les espèces Quasi menacées, présentant des Données insuffisantes et présentant une Préoccupation mineure, dont un grand nombre est également en déclin.
- Les espèces dont le statut s'améliore (les bonnes nouvelles qui soulignent l'efficacité des bonnes actions de conservation, dans les lieux où elles sont autorisées).
- Les menaces clés qui affectent les espèces les plus menacées ont aussi des conséquences négatives sur d'autres espèces, y compris la nôtre.

## Usages potentiels des évaluations de la Liste rouge

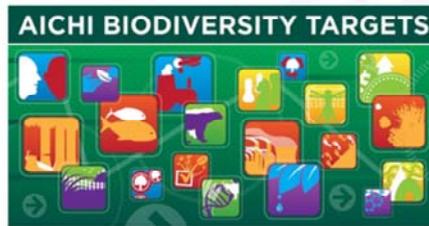


Les politiques internationales de conservation

## Influencer les politiques en matière de conservation

Soutenir et fournir des informations pour les politiques internationales de conservation

- Soutenir et fournir des informations pour les politiques internationales de conservation



La Liste rouge a été adoptée par plusieurs politiques et accords internationaux en matière de conservation, en tant qu'indicateur de l'état de la diversité biologique ; les données de la Liste rouge permettent d'orienter l'inclusion d'espèces dans les annexes de la CITES ; les données de la Liste rouge peuvent être utilisées pour mesurer les avancées menant à une grande partie des 20 objectifs d'Aichi ; et, comme susmentionné, l'Indice de la Liste rouge a été adopté en tant qu'indicateur pour mesurer la réalisation de l'objectif 12 d'Aichi.



Enfin, les évaluations de la Liste rouge peuvent également servir à influencer l'affectation des financements.

Les évaluations de la Liste rouge peuvent être un outil important pour l'affectation des financements



Les évaluations de la Liste rouge peuvent constituer un outil important pour l'affectation des financements.

Non seulement une norme reconnue au niveau international attribuant aux espèces un danger d'extinction est-elle nécessaire, mais certains organismes de financement exigent également que les espèces soient inscrites comme étant menacées (en fonction de la Liste rouge de l'UICN) pour remplir les conditions d'obtention d'un financement.

La réalisation d'une évaluation de la Liste rouge de votre espèce peut par conséquent vous aider à obtenir les financements nécessaires pour éviter qu'elle ne disparaisse.



Il s'agissait du dernier de nos quatre modules e-learning sur « Les évaluations de la Liste rouge pour les arbres ». Nous vous avons proposé des informations générales relatives à l'établissement d'une liste rouge pour les arbres, des exemples pratiques de la manière d'inscrire une espèce d'arbre sur la liste rouge, et dans ce dernier module, des exemples de ce qu'il se passe suite à une évaluation de la Liste rouge. Vous comprenez maintenant l'importance de réaliser des évaluations de l'état de conservation pour les arbres. Nous espérons que vous rejoindrez dès à présent l'Évaluation mondiale des arbres et que vous nous aiderez à évaluer tous les arbres du monde d'ici à 2020. Pour plus d'informations sur la GTA, veuillez consulter le site internet de la GTA.